



## Procès-verbal du Conseil communal Séance du 22 février 2017

Présents : E. Lomba, Bourgmestre-Président ;  
M. Compère, P. Ferir, G. Donjean, Ph. Vandenhuyse, Échevins ;  
J. Michel, Président du C.P.A.S. ;  
B. Kinet, S. Farcy, B. Servais, V. Angelicchio, L. Tesoro, B. Pétré, V. Dumont,  
A. Carozzi, Membres ;  
C. Hella, Directrice Générale.

Excusés : Ph. Thiry, A-L. Beaulieu, D. Paquet, Membres.

---

**Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.**

---

### Séance publique

#### **1. Présentation de l'intercommunale INTRADEL**

Les membres du Conseil communal entendent Monsieur Christian Marlier qui présente les objectifs et domaines d'intervention de l'intercommunale Intradel, le nouveau marché de collecte et la mise en œuvre de la collecte de papiers-cartons en conteneur.

Ils entendent ensuite Madame Sophie Laloux qui expose le premier bilan du test P+MC réalisé durant l'année 2016 sur notre entité.

Après échange de questions, Monsieur le Président remercie Madame Laloux et Monsieur Marlier pour leurs interventions.

#### **2. Fabrique d'église Saint-Hubert de Belle-Maison – Compte 2016 - Décision**

**Le Conseil communal,**

Vu le décret du 13/03/2014, publié au Moniteur belge du 04/04/2014, modifiant le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ainsi que diverses dispositions relatives à la tutelle sur les actes des établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus, dans le but de répondre à un besoin de modernisation et de simplification des dispositions en matière de tutelle administrative sur les décisions de ces établissements, et entrant en vigueur le 01/01/2015;

Vu le compte, exercice 2016, reçu à l'Administration le 24/01/2017, présenté par la Fabrique d'église Saint-Hubert de Belle-Maison; approuvé par le Conseil de Fabrique de Belle-Maison, en date du 18/01/2017 et approuvé par l'Évêché de Liège le 25/01/2017;

Attendu que ce compte se présente comme suit :

Total recettes : 10.243,48 €  
Total dépenses : 7.192,72 €  
Boni : 3.050,76 €  
Intervention communale : 6.742,77 €

Attendu que sur proposition de l'Évêché de Liège, il y a lieu de rectifier les articles suivants :

- Chapitre I «Recettes ordinaires» :  
l'article R17 : 6.742,77 € au lieu de 6.745,77 € (erreur addition)

Ce qui donne un total général des Recettes de 10.240,48 € au lieu de 10.243,48 €,

- Chapitre I «Dépenses arrêtées par l'Évêque» :  
l'article 6b) : 226,08 € au lieu de 255,76 € (erreur addition)
- Chapitre II «Dépenses ordinaires» :  
l'article D30 : 220 € au lieu de 270 €

Ce qui donne un total général des Dépenses de 7.113,04 € au lieu de 7.192,72 €  
et un BONI de 3.127,47 € au lieu de 3.050,76 €,

Par ces motifs et statuant par 14 oui, 0 non, 0 abstention

**APPROUVE le compte, exercice 2016, de la Fabrique d'église Saint-Hubert de Belle-Maison aux chiffres rectifiés suivants :**

Total recettes : 10.240,48 €  
Total dépenses : 7.113,04 €  
Boni : 3.127,44 €  
Intervention communale : 6.742,77 €

La présente délibération est transmise :

- au Conseil de Fabrique Saint-Hubert de Belle-Maison ;
- au Directeur financier ;
- au service « Ressources ».

### **3. Fabrique d'église Notre-Dame de l'Assomption – Forges – Compte 2016 – Décision**

**Le Conseil communal,**

Vu le décret du 13/03/2014, publié au Moniteur belge du 04/04/2014, modifiant le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ainsi que diverses dispositions relatives à la tutelle sur les actes des établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus, dans le but de répondre à un besoin de modernisation et de simplification des dispositions en matière de tutelle administrative sur les décisions de ces établissements, et entrant en vigueur le 01/01/2015;

Vu le compte, exercice 2016, reçu à l'Administration le 24/01/2017, présenté par la Fabrique d'église Notre-Dame de l'Assomption – Forges; approuvé par le Conseil de Fabrique des Forges, en date du 19/01/2017 et approuvé par l'Évêché de Liège le 25/01/2017;

Attendu que ce compte se présente comme suit :

Total recettes : 6.245,35 €  
Total dépenses : 5.661,84 €

Boni : 583,51 €

Intervention communale : 4.720,36 € (Marchin : 4.046,02 €, Huy : 337,17 €, Modave : 337,17 €)

Attendu que sur proposition de l'Évêché de Liège et après examen, il y a lieu de rectifier les articles suivants :

- Chapitre I «Recettes ordinaires»  
l'article R18 : 2.000 € au lieu de 0 €  
l'article R20 (reliquat de compte) : 726,08 € au lieu de 1.388,01 €

Ce qui donne un total général des Recettes de 7.583,42 € au lieu de 6.245,35 €,

- Chapitre I «Dépenses arrêtées par l'Évêque»  
l'article D5 : 64 € au lieu de 77,11 €

Ce qui donne un total général des Dépense de 5.648,73 € au lieu de 5.661,84 €,  
et un BONI de 1.934,69 € au lieu de 583,51 €

Par ces motifs et statuant par 14 oui, 0 non, 0 abstention,

**APPROUVE le compte, exercice 2016, de la Fabrique d'église Notre-Dame de l'Assomption – Forges aux chiffres rectifiés suivants :**

Total recettes : 7.583,42 €

Total dépenses : 5.648,73 €

Boni : 1.934,69 €

Intervention communale : 4.720,36 € (Marchin : 4.046,02 €, Huy : 337,17 €, Modave : 337,17 €)

La présente délibération est transmise :

- au Conseil de Fabrique Notre-Dame de l'Assomption – Forges ;
- au Directeur financier ;
- au service « Ressources ».

#### **4. Fabrique d'église Notre-Dame de Grand-Marchin – Compte 2016 - Décision**

**Le Conseil communal,**

Vu le décret du 13/03/2014, publié au Moniteur belge du 04/04/2014, modifiant le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ainsi que diverses dispositions relatives à la tutelle sur les actes des établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus, dans le but de répondre à un besoin de modernisation et de simplification des dispositions en matière de tutelle administrative sur les décisions de ces établissements, et entrant en vigueur le 01/01/2015;

Vu le compte, exercice 2016, reçu à l'Administration le 06/02/2017, présenté par la Fabrique d'église Notre-Dame de Grand-Marchin; approuvé par le Conseil de Fabrique de Belle-Maison, en date du 30/01/2017 et approuvé par l'Évêché de Liège le 01/02/2017;

Attendu que ce compte se présente comme suit :

Total recettes : 8.129,50 €

Total dépenses : 4.955,07 €

Boni : 3.174,43 €

Intervention communale : 1.576,65 €

Attendu que sur proposition de l'Évêché de Liège, il y a lieu de rectifier :

- au Chapitre II «Recettes extraordinaires»  
l'article R20 : 4.968,95 € au lieu de 4.968,92 €

- mais également au Chapitre I «Recettes ordinaires»  
l'article R15 : 1.250,93 € au lieu de 1.250,94 €

Ce qui donne un total général des Recettes de **8.129,52 €** au lieu de 8.129,50 €,  
et un BONI de **3.174,45 €** au lieu de 3.174,43 €,

Mme Béatrice Kinet, membre du Conseil de Fabrique d'église Notre-Dame de Grand-Marchin ne participe pas au vote;

Par ces motifs et statuant par 13 oui, 0 non, 0 abstention

**APPROUVE le compte, exercice 2016, de la Fabrique d'église Notre-Dame de Grand-Marchin aux chiffres rectifiés suivants :**

Total recettes : 8.129,52 €  
Total dépenses : 4.955,07 €  
Boni : 3.174,45 €  
Intervention communale : 1.576,65 €

La présente délibération est transmise à :

- au Conseil de Fabrique Notre-Dame de Grand-Marchin ;
- au Directeur financier ;
- au service « Ressources ».

## **5. Plaine de vacances 2017 – Modalités d'organisation – Décision**

## **6. Plaine de vacances 2017 – Budget – Décision**

**Le Conseil communal,**

Considérant les articles 761/111/01 et 761/124/02 du budget communal 2017 portant les montants nécessaires à l'organisation d'une plaine de vacances ;

Considérant le fonctionnement de la plaine d'été 2016 ;

Considérant l'inadaptation du projet de la plaine de jeux pour les jeunes de 13 à 15 ans;

Sur proposition du Collège communal du 10 février 2017;

Par ces motifs et statuant à l'unanimité;

**DÉCIDE d'organiser une plaine de vacances du lundi 3 juillet au vendredi 28 juillet 2017 à destination des enfants âgés de 2,5 ans à 13 ans (fin de la 1<sup>re</sup> secondaire) dans les modules de l'accueil extrascolaire selon les modalités suivantes :**

### **1. Concernant le budget:**

- a) de mettre à disposition du chef de plaine 3100 euros** sur un compte bancaire chez BELFIUS à concurrence de 775 euros/semaine afin de couvrir les dépenses liées au fonctionnement de la plaine. Aucune autre personne ne pourra avoir accès à ce compte et ne sera habilitée à retirer de l'argent. Les dépenses réalisées relèveront donc de sa responsabilité directe sous contrôle continu du service comptabilité.

Il n'y aura pas de bon de commande. Il n'y aura pas de factures différées. Toutes les dépenses seront réalisées en cash avec le crédit disponible.

Étant donné que la plaine de vacances occupe les modules de l'accueil extrascolaire et en utilise le matériel, 300€ supplémentaires sont versés à l'article 8352/12448 (autres frais

techniques / Accueil extrascolaire) pour réparer ou rembourser les éventuels dégâts ou matériel abîmé de l'accueil extrascolaire "Jeux d'enfants"

**Frais de fonctionnement ..... 761/124-02 ..... 3.400 €**

**b) de fixer comme suit les obligations incombant au chef de plaine :**

- Tenir un registre des dépenses relatif au fond de caisse à disposition sur le compte BELFIUS.  
Dans celui-ci, le chef de plaine veillera à mentionner clairement le type de dépense, le fournisseur, le montant de la dépense et la date de celle-ci ainsi que le numéro de justificatif de la pièce y afférent.
- Conserver l'ensemble des preuves de paiement (tickets de caisse, factures, documents attestant la prestation d'un animateur spécifique, ...). Celles-ci devront être présentées, chaque semaine, au service comptabilité. Le Service comptabilité supervisera chaque pièce et jugera de sa conformité par rapport à la nature des dépenses autorisées en plaine.
- En cas d'organisation d'une fête de fin de plaine, en tenir une comptabilité séparée. Les tickets boissons et nourriture seront répertoriés afin d'établir clairement le nombre vendus. Toutes les dépenses seront inventoriées. Les recettes seront conservées dans une enveloppe séparée et remises dans leur intégralité au service comptabilité dans la semaine qui suit la fin de plaine 2017.

**c) de clôturer les comptes de la plaine 2017 la semaine qui suit la fin de la plaine.**

Le chef de plaine est tenu de se présenter la semaine du 1er août 2017 au plus tard auprès du Directeur Financier avec tous les documents et justificatifs probants afin de procéder aux écritures qui s'imposent.

## **2. Concernant l'organisation générale:**

**de fixer le projet pédagogique de la plaine de vacances de la manière suivante:**

**a) Objectifs:**

La plaine de vacances se veut, avant tout, un lieu où les enfants jouent. C'est pourquoi l'accueil qui est proposé aux enfants est principalement centré sur des activités ludiques diversifiées.

Les activités sont organisées de 9h00 à 16h00.

Une garderie est assurée de 7h30 à 9h00 et de 16h00 à 17h30 par 1 accueillant en statut ALE et 2 moniteurs de la plaine (sous forme de tournante).

**b) Les ressources humaines:**

La plaine de vacances propose un encadrement par des animateurs compétents et expérimentés, acteurs dans le projet.

L'équipe est composée de :

- 1 chef de plaine qualifié  
Âge minimum 22 ans. Titulaire d'un titre pédagogique et disposant d'une expérience d'animateur(trice) en plaine de 100 heures minimum. Indemnité journalière forfaitaire: 90€ contrat d'intendant (art. 17 avec demande exonération ONSS)  
Il est à noter que les frais de déplacement du chef de plaine dans le cadre de sa fonction sont pris en charge par la commune, à concurrence d'un montant plafonné de 120 euros et pour autant que celui-ci tienne un cahier de courses.

**Frais de déplacement ..... 761/121-01 ..... 123,90 €**

- 10 moniteurs(trices) du 3 au 28 juillet (+ participation à une journée de préparation rémunérée)  
Âge minimum de 17 ans. De préférence, possédant le brevet de moniteur pour enfants ou assimilés sur base d'un titre pédagogique et d'une expérience utile en plaine de vacances.

Indemnité journalière forfaitaire pour les moniteurs de moins de 21 ans:

- 65 euros/jour pour un moniteur breveté/assimilé
- 50 euros/jour pour un moniteur non-breveté

Indemnité journalière forfaitaire pour les moniteurs de plus de 21 ans:

- 70 euros/jour pour un moniteur breveté/assimilé
- 55 euros/jour pour un moniteur non-breveté

- 1 accueillant(e)s pour la garderie du matin et 1 pour la garderie du soir:  
Soit de 7h30-9h00 et de 16h00-17h30
- 1 technicienne de surface rémunérée sur base de l'échelle E1. Mi-temps (17h30/semaine).

**Frais de personnel ..... 761/111 01 ..... 15.000 €**

**Frais de personnel ..... 761/111 02 ..... 1.010 €**

**Frais de personnel et déplacements ALE ..... 8352/124 06 ..... 30.000 €**

**c) Les ressources matérielles:**

L'organisation des activités:

Dès sa désignation, le chef de plaine organise les modalités de mise en place de la plaine de vacances. Pour ce faire, il organise 1 réunion de rencontre et de préparation avec l'ensemble de l'équipe pédagogique avant le début de la plaine. Cette journée est rémunérée comme une journée de travail à la plaine. En plus de ce moment, 1 ou 2 autres rencontres (selon les besoins) sont organisées avec notamment la mise en place des locaux le samedi juste avant le début de la plaine.

Afin de garantir un climat sécurisant et familial, des groupes sont organisés en fonction de l'âge des enfants.

5 groupes sont ainsi organisés:

Age	Année de naissance
2.5 à 3 ans	2014 et 2015
4 à 5 ans	2012 et 2013
6 à 7 ans	2010 et 2011
8 à 9 ans	2008 et 2009
10 à 13 ans	2007, 2006, 2005 et 2004

Les groupes sont constitués en tenant compte des normes d'encadrement suivantes:

- maximum 8 enfants pour les - de 6 ans/moniteur(trice)
- maximum 12 enfants pour les + de 6 ans/moniteur(trice)

L'aménagement de l'espace:

La plaine de vacances est organisée dans les modules de l'accueil extrascolaire étant donné que ceux-ci offrent des espaces intérieurs et extérieurs bien adaptés à ce type de projet.

Enfin, l'aménagement de l'espace sera pensé de manière à ce que tous les enfants puissent s'amuser et trouver de l'intérêt quel que soit leur âge et que les espaces plus dangereux puissent faire l'objet d'une surveillance permanente.

Concrètement, différents espaces seront conçus:

- un espace pour cuisiner et manger
- un espace de jeux
- un coin doux
- un espace pour les animateurs(trices)
- une infirmerie

**Frais de fonctionnement ..... 761/124-02 ..... 3.400€**

Étant donné l'occupation des modules de l'accueil extrascolaire et l'utilisation du matériel de ces locaux, un montant de 300€ est ponctionné hors des 3400€ et versé à l'Accueil extrascolaire "Jeux d'enfants" pour le remplacement du matériel qui serait abîmé.

Concrètement, la plaine dispose de 3100€ soit 775€ par semaine.

**d) Organisation et déroulement de la vie quotidienne:**

Les inscriptions:

La plaine sera sur inscription préalable. Une fiche d'inscription par enfant doit être dûment complétée pour le 22 juin 2017 et remise à la coordinatrice ATL. Afin de garantir un accueil de qualité aux enfants marchinois, des critères de priorité sont établis. Ainsi, la plaine est accessible, en priorité, aux enfants habitant la commune de Marchin et aux enfants fréquentant les écoles de la commune.

Les présences:

Chaque matin, les animateurs prennent les présences. Avant le début des activités, le chef de plaine reprend le registre afin de compléter les listings de l'O.N.E.

Organisation d'un ramassage:

Un ouvrier communal est détaché afin d'assurer la tournée du car avant/après la plaine selon un itinéraire déterminé.

Les assurances:

Des assurances seront souscrites auprès de la compagnie ETHIAS-Assurances pour assurer le personnel et les enfants.

**Assurances ..... 761/124-08 ..... 404 €**

La collation:

Une collation saine est offerte aux enfants tous les après-midis. Celle-ci comprend une boisson + biscuit OU fruit OU laitage.

Le transport:

Des sorties culturelles, récréatives et sportives font partie du planning d'activités proposées aux enfants durant la plaine de vacances d'été. A cette fin, la commune met à disposition le car communal ainsi qu'un chauffeur.

**e) De demander une participation financière fixée comme suit :**

15 euros par semaine pour le 1<sup>er</sup> enfant, 10€ pour le 2<sup>e</sup> enfant et 5€ pour le 3<sup>e</sup> enfant et plus d'une même famille. Le paiement se fait en liquide auprès du chef de plaine, le lundi de chaque semaine.

Gratuité pour les familles marchinoises (et/ou ayant des enfants fréquentant les écoles de Marchin) qui bénéficient d'un revenu d'intégration sociale ou d'un revenu minimum ne dépassant pas le montant d'une allocation de chômage moyennant la remise d'un justificatif au bureau de la coordinatrice ATL avant le 22 juin 2017.

La présente délibération est transmise :

- à Pierre Chasseur - Service travaux ;
- à Christiane Beaujean – Service du personnel ;
- à Pierre-Jean Leblanc – Directeur financier ;
- à Monique Dumont – Comptabilité ;
- au chef de plaine.

## **7. Travaux de la Commission Mémoire - Information**

Le groupe de travail mémoire s'est réuni à trois reprises.

Le groupe d'experts (Jean-Pierre Calens et Philippe Dejaives) s'est, quant à lui, réuni à quatre reprises.

Suite à l'accord du Collège communal du 10/02/2017, voici la proposition qui sera faite lors de la prochaine réunion du groupe de travail sera la suivante :

Création par le Conseil communal d'un groupe de travail ouvert dont l'objet principal est de comprendre ce que fut la politique d'accueil de la Commune de Marchin envers les réfugiés fuyant les conflits armés. (Immigration serbo-croate, russe, française, accueil de réfugiés juifs et espagnols au château du Fourneau...).

Le groupe de travail a à cœur de mettre en parallèle histoire et actualité de l'immigration. Le groupe de travail est ouvert à toute personne intéressée par cette thématique. Sa durée est indéterminée, il prend fin par décision du Conseil communal. Il est animé par le Conseiller délégué à cette fin par le Conseil communal secondé par un agent administratif.

La première action proposée est de commémorer le 80ème anniversaire de l'arrivée à Marchin des réfugiés espagnols (septembre 2017).

Premier objectif : commémoration du 80ème anniversaire de l'arrivée en Belgique de réfugiés espagnols qui furent hébergés au château du fourneau.

Commémoration officielle le jour de l'arrivée des premiers réfugiés : le WE des 30/9 et 01/10/2017

Exposition didactique / animations à organiser dans les blocs scolaires et primaires durant l'année scolaire 2017-2018

### **Commémoration :**

Invitation officielle des autorités belges et espagnoles, des Marchinois, des représentants de familles espagnoles, de familles belges ayant accueilli une famille ou un ressortissant espagnol.

Verre de l'amitié et communication officielle (Belge/ espagnole / Bernard Devos (à inviter), délégué général au droit de l'enfant).

La manifestation se déroulerait sous chapiteau (à demander à la Province) à l'endroit où s'érigait l'ancien château.

« Expo amorce » en fonction des matériaux disponibles et une expo du Centre d'Action Laïque.

Présentation du livre de Philippe Dejaive sur le sujet (à éditer : trouver les moyens).



Conférence en soirée d'Anna Morelli (à inviter).

### **Exposition/ animation :**

Construction d'une exposition-animation au départ des travaux réalisés par Philippe Dejaive et Jean-Pierre Callens. D'interviews réalisées par Pierre Crispin Province de Liège (autorisation à demander au Service Jeunesse de la Province de Liège, un travail similaire a déjà été réalisé à Soumagne).

Contenu de l'expo : réfléchi par la Commission mémoire (avec l'aide de Sylvie Dupont et du centre Culturel de Marchin)

Avis à demander aux directions d'écoles sur les aspects didactiques et d'exploitation possibles par les enseignants dans différentes disciplines. Les classes désirant travailler au projet seront les bienvenues mais pas d'obligation.

Scénographie de l'exposition : à demander au centre culturel.

Relation Groupe de travail mémoire / Projet place de Belle-Maison : les participants aux deux groupes de réflexions seront invités lors de la prochaine réunion.

### **Organisation générale :**

Animation de la Commission

- Conseiller communal : Jean MICHEL
- Agent administratif - animatrice : Sylvie DUPONT (Service égalité des chances)
- Secrétariat de la Commission : Christine Hantz

---

## **Questions orales**

### **1. Question du Parti Écolo : « Affaire Publifin »**

#### Lorédana Tesoro

« L'affaire » PUBLIFIN et ses nombreux rebondissements que nous découvrons encore aujourd'hui entachent la fonction politique.

Nous aimons à penser que Marchin reste une commune où les élus font de la politique par sens du devoir civique et au service de la population plus que par intérêt financier.

*Ne devrions-nous pas poser ensemble un acte symbolique en diffusant une information transparente sur les rémunérations publiques perçues par les 17 élus de notre commune pour les mandats confiés par les citoyens et les mandats dérivés, ainsi que les mandats confiés par les différents groupes politiques ? »*

#### Éric Lomba, Bourgmestre

« Je fais partie du CA de Publifin via mon mandat de conseiller provincial de la Province de Liège. Je touche 120 € de jeton de présence et j'ai assisté à 15-16 CA ce qui représente +/- 500 €/an soit +/- 2.000 € en tout.

La publicité des mandats existe et mon mandat de bourgmestre est rémunéré conformément au CDLD. La déclaration des mandats existe et via le parti aussi s'il le demande ; il y a la cour des compte par rapport à la déclaration de patrimoine et cumuleo.be.

Par ailleurs la RW vient de demander aux communes, aux CPAS, aux intercommunales, aux SLSP et aux associations chapitre XII de remplir un listing des mandats de leurs représentants.

Le moment d'aujourd'hui n'est pas anodin.

Je suis totalement d'accord pour la transparence et d'aller vers les gens pour leur dire ce qu'on gagne (je remercie d'ailleurs le groupe Écolo pour le 2<sup>e</sup> § de la question orale) mais je suis fâché et ému par rapport aux difficultés humaines suite à Publifin.

Il y a des initiatives qui voient le jour, à Mons, à La Louvière où le PTB sollicite la RW pour une publication par elle des mandats, à Huy où une motion a été prise à l'initiative d'Écolo, à Wanze aussi.

Mon souci c'est les modalités de faire par rapport à la protection de la vie privée.

Il faut savoir de quoi on parle. Exemple : les membres du Collège communal de Marchin ont une rémunération conforme au CDLD mais n'ont pas de pécule de vacances, ni d'allocation de fin d'année, ni de frais de déplacement, ni de téléphone, ni de séjour.

Attention d'en faire trop, de manière maladroite et finalement de faire pire que bien.

Mais, je le répète, je suis pour la transparence, je suis pour bouger mais sans précipitation. »

Adrien Carlozzi

« OK, il faut faire correctement mais il faut que le montant reçu soit correctement et complètement expliqué par rapport à ce qu'il couvre. »

Samuel Farcy

« Cela me semble simple à faire, prouvons notre bonne foi ; la protection de la vie privée OK mais il n'y a pas de secret par rapport au public. »

Éric Lomba

« Il ne faut pas se cacher derrière la protection de la vie privée mais il faut faire attention. »

Samuel Farcy

« Je suis pour la vraie transparence, en tant que conseiller communal je touche un jeton de présence de 62 € par séance. Vous dites attention aux comparaisons, j'ai l'impression qu'on veut cacher quelque chose. »

Éric Lomba

« Je n'ai pas dit cela, faut casser le fantasme mais j'ai peur qu'on en fasse trop et/ou mal. »

Béatrice Kinet

« Je suis concernée et je n'ai jamais voulu le cacher, j'ai quitté il y a 2 ans et je touchais 1.079,49 € par mois ; je les rembourse en déduisant ce que j'ai dû payer en plus aux contributions et ce, sur un compte bloqué. Par rapport à la transparence des revenus, je n'ai rien voulu cacher. »

Jean Michel, Président du CPAS

« Il faut faire attention à la question posée et comment et à quoi on répond.

S'il faut plus de transparence, ce n'est pas au Conseil communal de Marchin qu'on peut agir.

Il y a déjà des listings mais il faut agir par rapport à la RW pour que les choses bougent, pour que les mandats publics soient publiés par elle. »

Bruno Pétré

« Cela me paraît fort simple à mettre en place. »

Samuel Farcy

« Les 17 conseillers communaux de Marchin sont-ils d'accord de rendre public leurs mandats publics ? »

Valérie Dumont

« En précisant que telle rémunération correspond à une telle charge de travail. »

Éric Lomba

« J'ai 2.000 € net par mois mais quand je compare à ce que touche un conseiller communal, je crains que cela n'alimente la suspicion.

Je répète, je suis pour la transparence mais pas n'importe comment.

Je suis scandalisée par rapport aux comités de secteurs, par rapport aux rémunérations de Nethys, mais pas de précipitation et pas n'importe comment. Cela va bouger et cela permettra un équilibre de manière collégiale. »

Samuel Farcy

« Je comprends que la réponse est non. »

Jean Michel

« J'ai un mandat mais je ne veux pas risquer de me désolidariser d'autres conseillers communaux dans d'autres communes. Je ne veux pas jouer au chevalier blanc. »

Éric Lomba

« Attention aux comparaisons. Exemple : nos camarades du Collège communal d'Engis ont pris la décision de réduire de 10% leur salaire mais ils ont des frais de téléphone, des frais de déplacement, des frais de bouche.

On est d'accord, je le répète, pour la transparence mais pas n'importe comment, faisons-le bien. »

Lorédana Tesoro

« Je suis assez déçue. On ne demandait pas des justifications personnelles de certains.

Le citoyen est apte à comprendre la nuance, la transparence peut se faire au niveau communal, c'est un acte symbolique collectif de transparence. »

Éric Lomba

« On est d'accord de communiquer mais comment ?

On peut voir avec l'UVCW, voir la motion de La Louvière, de Huy mais entendez et écoutez ma crainte.

On peut se mettre autour d'une table avec 1 représentant de chaque groupe politique et mener une réflexion par un groupe de travail. »

## **2. Question du Parti Écolo : « Commune zéro déchet »**

Comme indiqué précédemment dans le procès-verbal, la question n° 2 du Parti Écolo a été examinée à l'issue du point 1 de l'ordre du jour :

Présentation de l'Intercommunale INTRADEL

- Objectifs et domaines d'intervention de l'Intercommunale

- Nouveau marché de collecte et mise en œuvre de la collecte de papiers-cartons en conteneur
- Premier bilan projet test P+MC
- Questions/Réponses

Lorédana Tesoro

« Le Ministre de l'environnement lance son appel à projet « commune zéro déchet ». Les communes lauréates bénéficient d'un accompagnement gratuit de 2 ans par l'asbl Espace environnement (formation des élus et techniciens, coproduction d'un diagnostic de territoire, élaboration d'un plan d'actions sur mesure, coordination des actions de terrain...).

Les dossiers sont à remettre pour le 3 avril.

La commune a-t-elle eu vent de cette opportunité ? Ne devrait-elle pas s'en saisir ? »

**Réponse**

Marianne Compère, Échevine de l'Environnement : « Il s'agit effectivement d'un beau projet transversal mais qui impose l'obligation d'y consacrer 1/5 ETP et compte tenu de cette exigence, en concertation avec les services, nous avons estimé que c'était très difficile.

Il ne faut pas sauter dans toutes les barques. Le projet a fait l'objet d'une analyse mais nous avons des craintes par rapport à la charge de travail du service et nous avons finalement décidé de ne pas répondre à l'appel à projet. »

Lorédana Tesoro : « Et en supracommunalité ? »

Éric Lomba, Bourgmestre : « C'est le rôle d'Intradel qui est un organe de supracommunalité. Nous aurions peut-être dû travailler avec les Intercommunales. »

Christian Marlier d'Intradel : « Il faut savoir que le Ministre a supprimé les subsides aux animations dans les intercommunales. Les initiatives sont larges dans le chef du Ministre et les délais d'introduction des appels à candidature sont eux souvent très courts pour les communes. »

Éric Lomba, Bourgmestre : « Il y a aussi des initiatives via le GAL Pays des Condruses. »

Adrien Carlozzi : « Oui, mais il y a moins de mutualisation. »

**Huis Clos**

*À Marchin, en séance, les jour, mois et an que dessus  
Par le Conseil,*

*La Directrice Générale,*

*Le Président,*

*(sé) C. HELLA*

*(sé) E. LOMBA*